

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme Laure MINNSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.

Mme Laure MINNSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.

Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

AR préfecture : 084-218400075-20231125-lmc1X010001486b-DE

Date de télétransmission : 06-12-2023

Date de réception en préfecture : 6 DÉCEMBRE 2023

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

ETAIT ABSENT :

M. Thierry VALLEJOS

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

22

AMENAGEMENT : Approbation de la convention partenariale avec le CFA du bâtiment PACA "Florentin Mouret" pour la réalisation de mobilier urbain dans le parc Champfleury.

Mme CORCORAL

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon a noué un partenariat pédagogique avec le CFA pour la réalisation de sapins en bois dont dix seront prêtés à la Ville pour les fêtes de fin d'année 2023 et seront installés à l'Eglise des Célestins située place des Corps Saints.

La Ville souhaite également s'impliquer avec les jeunes du CFA Florentin Mouret dans la réalisation d'un système d'ombrage, de type pergola, dans le parc Champfleury. Un projet de convention a été établi à cet effet. L'objectif est de recréer un lieu de rencontre dans le parc urbain attractif et intergénérationnel, en impliquant les acteurs du territoire. Ce projet partenarial est dans le cadre du projet du réaménagement du parc Champfleury, lancé pour le printemps 2024.

Le parc Champfleury situé dans le quartier Ouest est un parc de près de 12 000 m².

Le projet dont les travaux se dérouleront en 2024 répond aux objectifs suivants :

- Affirmer le parc comme maillon de la coulée verte comestible des quartiers Ouest,
- Créer un lien intergénérationnel ,
- Aménager une ambiance de jardin,
- Offrir des éléments ludiques et sportifs,
- Améliorer la traversée piétonne du quartier à travers le parc grâce à de nouveaux accès,
- Impliquer les acteurs du quartier dans le projet (CFA, ANT, Foyer Terro Flourido).

Le programme des travaux en partenariat avec le CFA consiste à la réalisation d'une pergola :

Il s'agit de la création d'un système de pergola venant procurer de l'ombre.

La zone ciblée se trouve en partie Est côté avenue du Blanchissage, l'emprise au sol est d'environ 50 m². Les matériaux mis en œuvre et la réalisation des ouvrages devront répondre aux normes en vigueur et aux prescriptions contenues dans le cahier de charges. Les dimensions de la pergola respecteront les dimensions du mobilier de pique-nique de la Ville. Les mobiliers réalisés par les élèves du CFA porteront une inscription spécifique afin de valoriser le travail réalisé par les apprentis.

Le coût estimé pour la réalisation des études et travaux :

Une fois la pergola validée par les deux parties, y compris le bureau de contrôle, le CFA présentera un listing exact de l'ensemble des matières premières nécessaires à la réalisation de la pergola et à la rehausse des 2 bacs potagers.

La Ville d'Avignon interrogera ses fournisseurs et fournira ainsi l'ensemble des matières premières, livraison au CFA comprise.

L'enveloppe budgétaire maximale du projet est de 12 000 € TTC, frais du bureau de contrôle inclus.

Les délais prévisionnels de réalisation :

- Fin 2023 : Etudes du projet par le CFA
- Janvier 2024 : Envoi au Bureau de Contrôle et retour
- Février / Mars 2024 : Réalisation de la pergola par le CFA
- Pendant les travaux 2024 : Mise en place de la pergola par la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir avec le CFA du bâtiment PACA « Florentin Mouret » pour la réalisation de mobilier urbain dans le parc Champfleury,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 011, fonction 821, compte 60631,
- **AUTORISE** Madame ou Maire et l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2023
ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023

